



**Madame Laure BECCUAU**  
Procureure de la République  
Parvis du tribunal de paris  
75 859 PARIS Cedex 17

Paris, le 19 mai 2025,

**Antoinette GUHL**

**Objet** : Signalement fondé sur l'Article 40 du Code de procédure pénale pour parjure devant une commission d'enquête

Madame la Procureure de la République,

**Sénatrice écologiste  
de Paris**

En vertu de l'article 40 du code de procédure pénale et en ma qualité de Sénatrice, je souhaite porter à votre connaissance des propos rendus publics par Madame Muriel Lienau, directrice générale du groupe Nestlé Waters, le mercredi 19 mars 2025 lors de son audition dans le cadre de la commission d'enquête des eaux en bouteille.

**Vice-présidente  
de la commission  
des Affaires  
Economiques**

Ce jour-là, à ma question posée en ces termes :

“Est-ce que oui ou non vos eaux étaient contaminées à la matière fécale, aux PFAS, aux PFAS qui ont nécessité des traitements pour être mis en vente en respectant une forme de sécurité sanitaire même si vous ne respectiez pas la réglementation des eaux minérales naturelles ?”<sup>1</sup>

Madame Lienau a répondu : “toutes nos eaux sont pures à la source”<sup>2</sup>.

Je lui ai demandé de répéter, ce qu'elle a fait en réaffirmant que: “Toutes nos eaux sont pures à la source”<sup>3</sup>.

Or, selon les informations disponibles :

- Les 10 et 11 mars 2025, la production de bouteilles Perrier de 75 centilitres a été détruite pour cause de présence de bactéries pathogènes de l'intestin (entérobactéries) au sein de l'Usine Perrier à Vergèze dans le Gard<sup>4</sup>.
- Le rapport d'avril 2025, rédigé par des hydrogéologues mandatés par le préfet du Gard, est tout à fait clair: l'eau ne répond pas à l'exigence de pureté originelle<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Question de Madame Antoinette Guhl à Madame Lienau 1:37:00- *commission d'enquête eaux en bouteille*

<sup>2</sup> Réponse de Madame Lienau 1:37:56 - *commission d'enquête eaux en bouteille*

<sup>3</sup> Propos de Madame Lienau 1:38:05- *commission d'enquête eaux en bouteille*

<sup>4</sup> Article du Monde “Scandale des eaux en bouteille : Perrier menacé de disparaître en tant qu' “eau minérale naturelle”, 22 avril 2025

<sup>5</sup> Audition de Monsieur Laurent Freixe le 9 avril 2025, directeur Général du groupe Nestlé “Malheureusement, nous venons de prendre connaissance de l'avis défavorable rendu par les hydrogéologues sur la poursuite de l'exploitation des puits du site de Vergèze pour la production d'eau minérale naturelle.” - *commission d'enquête eaux en bouteille*

Ces éléments factuels apparaissent en contradiction manifeste avec les déclarations tenues sous serment par Madame Lienau devant une commission d'enquête parlementaire. Il me semble dès lors que ses propos pourraient être constitutifs de parjure au sens de l'article 434-13 du Code pénal.

Vous en souhaitant bonne réception et demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ce signalement.

Je vous prie de croire, Madame la Procureure de la République, en l'expression de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, reading "Antoinette Guhl". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Antoinette GUHL  
Sénatrice de Paris